



MOMENTS de VIE à DAMAZAN

BONNE ANNÉE
2021



*Le Conseil Municipal
de Damazan vous présente ses
Meilleurs vœux !*

LE MOT DU MAIRE



*L*a coutume, en cette période, est de souhaiter le meilleur à chacun et la formule rituelle « *Bonne Année et Bonne Santé !* » prend, cette année, une résonance toute particulière dans la crise sanitaire que nous traversons.

Entre autres contraintes, cette crise me met dans l'impossibilité regrettable de vous présenter les vœux qui, traditionnellement, nous réunissaient dans la salle polyvalente pour un moment convivial. Elle me prive ainsi de l'occasion de vous présenter bilan et projets, comme j'avais coutume de le faire et elle nous oblige à rechercher de nouveaux modes de communication. Ce bilan et les nouveaux projets vous seront donc exposés dans le Bulletin municipal qui paraîtra dans les semaines à venir.

L'année passée, si particulière, a mis en évidence l'importance des services de proximité et nous savons désormais que nous devons réfléchir à notre mode actuel de consommation tant la crise a démontré l'importance et la qualité des circuits courts. Les services publics, quant à eux, sont plus que jamais indispensables, ils sont le socle des valeurs qui nous sont chères et que nous défendons sans relâche : la Liberté, l'Égalité, la Fraternité et la Laïcité.

Durant tous ces mois, nous nous sommes efforcés de maintenir un indispensable lien de solidarité avec tous et tout spécialement avec ceux qui sont isolés, avec ceux qui souffrent, ceux que la maladie d'un proche a plongés dans la peine, ceux qui connaissent des difficultés dans leur vie professionnelle et notamment les commerçants et les artisans.

Une nouvelle année commence que nous devons aborder avec confiance et je forme des vœux pour qu'elle soit clémente pour tous, pleine d'espoir, de projets et de joies.

Le Maire, Michel Masset

*Le Conseil municipal et tous les Agents municipaux
s'associent pour souhaiter à chacun une
Bonne et Heureuse Année.*



COMMUNE DE DAMAZAN – COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2020 à 19 h

Présents : M. Michel MASSET. Mme Christine AGOSTI. M. Stéphane ROSSATO. Mme Françoise DUBOURG. M. Michel SERENA. Mmes Sylvie DELAURIER. Isabelle DE LONGHI. Marie-Pascale BALDAZZINI. Nathalie BACARISSE. Nathalie JOUSSE. Murielle PAGNONCELLI. MM. Denis GHIRARD. Stéphane MOLENA. Daniel CHABOT. Jean-Michel SARTORI

Après l'intervention de Sylvie DELAURIER qui ne se souvient pas de l'évocation, pourtant bien réelle, de la création de la nouvelle Commission Communale des Impôts Directs, et aucune observation n'étant émise, les comptes-rendus des séances des 8 & 29 octobre derniers sont approuvés.

1 – TARIFS COMMUNAUX 2021 – LOYERS COMMUNAUX 2021

Sur proposition de Monsieur le Maire, pour tenir compte de l'indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre 2020, l'Assemblée, à l'unanimité, donne son accord pour revaloriser en 2021 les loyers des logements communaux de 0.85 point, à savoir : Indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre 2020 - Indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre de l'année précédente – soit : $130,57-129,72 = 0,85$.

Les loyers communaux sont donc fixés à compter du 1^{er} janvier 2021 comme suit :

Ancienne école des filles :

Rez-de-chaussée	341,00 €
Logement 1 ^{er} étage	368,00 €
Logement 2 ^{ème} étage droite	257,00 €
Logement 2 ^{ème} étage gauche	257,00 €

Rue de l'Église - Place Maréchal Foch (Ancienne caserne Sapeurs-Pompiers) :

Logement étage au n° 11	257,00 €
-------------------------	----------

Groupe Scolaire :

Logement gauche	473,00 €
Logement droite	455,00 €

Rue Capuran :

Logement au n° 3	333,00 €
Logement au n° 2 - Presbytère	40,00 €

Rue de l'Église - Place Maréchal Foch :

Garage au n° 3	68,00 €
Garage au n° 5	68,00 €
Garage au n° 7	68,00 €

Avenue des Landes (Ancienne caserne Sapeurs-Pompiers) :

Local au n° 5	309,00 €
---------------	----------

Place Armand Fallières – Mairie Annexe :

Local au n° 18	260,00 €
----------------	----------

2 – LOGEMENTS MEUBLÉS COMMUNAUX 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs actuels pour l'année 2021.

3 – CAMPING 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir en 2021 les tarifs appliqués en 2020.

4 – LOCATION SALLE POLYVALENTE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs actuels.

5 – LOCATION SALLE MICHEL BRIDET

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs actuels.

6 – LOCATION HÔTEL DES ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs actuels.

7 – CONCESSIONS CIMETIÈRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs actuels.

8 – ALLOCATION VÉTÉRANCE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité : **FIXE**, pour 2021, l'allocation de vétérance versée aux Sapeurs-Pompiers retraités à la somme de 270 €, **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021 de la Commune, **PRÉCISE** que les bénéficiaires qui ne justifient pas des années ou d'un taux complet de droit à l'allocation se verront attribuer une allocation calculée au prorata du temps et des droits acquis.

9 – OUVERTURES DE CRÉDITS 2021

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales permet aux services, d'une part de poursuivre la réalisation des programmes d'investissement et, d'autre part, de faire face à des dépenses imprévues dûment validés par les membres de ce conseil.

Le tableau ci-dessous liste les dépenses d'investissement qui pourraient être engagées avant le vote du budget primitif 2021 :

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	3 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	250 000,00 €
23	Immobilisations en cours	250 000,00 €
TOTAL		503 000,00 €

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** :
d'ouvrir les crédits nécessaires pour les programmes tels qu'inscrits dans le tableau ci-dessus,
d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater ces dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2021 dans la limite des montants figurant dans le tableau ci-dessus.

10 – DÉCISIONS MODIFICATIVES n°4

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2152 (21) - 10003 : Installations de voirie	6 100,00		
21538 (21) - 10037 : Autres réseaux	8 000,00		
2313 (23) - 10058 : Constructions	-14 100,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

11 – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

M. le Maire indique avoir reçu récemment une demande de subvention pour l'exercice 2021 émanant de la Croix Rouge Française : il confie le soin à la commission ad hoc de l'étudier pour une éventuelle attribution.

12 - OPÉRATION FAÇADES – ATTRIBUTIONS DE SUBVENTION SCI FALLIERES IMMO

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par arrêté préfectoral du 11 juin 2018, la commune de DAMAZAN est inscrite sur la liste des villes habilitées à imposer le ravalement décennal des façades.

Lors de sa séance du 30 juillet 2018, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place le dispositif incitatif d'aide au ravalement des façades initié par la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas pour une durée de 3 ans, du 29 août 2018 au 29 août 2021, et a fixé les modalités de participations financières pour accompagner les administrés.

L'arrêté municipal n° 104/2020 fixe le périmètre d'application de cette mesure. M. le Maire présente le dossier transmis par la Communauté de Communes, pour la SCI Fallières Immo.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, où l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, ATTRIBUE une aide de 782,87 € à la SCI Fallières Immo pour le ravalement des façades du bâtiment situé sur la parcelle F 336, PRÉCISE que les crédits sont inscrits au BP 2020, CHARGE M. le Maire de la présente notification.

13 - OPÉRATION FAÇADES – ATTRIBUTIONS DE SUBVENTION SCI CLYO

M. le Maire présente le dossier de ravalement de façades, transmis pour la SCI CLYO. Le Conseil Municipal à l'unanimité, où l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, ATTRIBUE une aide de 1 213,37 € à la SCI CLYO pour le ravalement des façades du bâtiment situé sur les parcelles F 334 & 335, PRÉCISE que les crédits sont inscrits au BP 2020, CHARGE M. le Maire de la présente notification.

14 – GRAVIÈRES

Daniel CHABOT présente les projets de réaménagement des carrières de *Lasbouères*, et du *Chambé* et *Monican* établis par la Société de Dragage du Pont de Saint-Léger. Ces documents font également état du phasage d'exploitation entre 2017 et 2022, voire 2032, ainsi que des possibilités d'agrémenter ces 2 sites au fur et à mesure des échéances de fin d'extraction. Il évoque un projet d'implantation d'un parc photovoltaïque flottant, mais des interrogations demeurent quant à la vocation finale du site de *Lasbouères*. Une demande de classement en « Espace Naturel Sensible » est en cours de préparation afin de faire des sites du *Chambé* et de *Monican* des lieux de biodiversité pédagogique et touristique.

Il est bien précisé que ce ne sont que des projections, encore à l'état de réflexion pour certaines. Les responsables de la société d'exploitation se sont engagés à tenir la Municipalité informée de l'évolution de ces projets.

Sylvie DELAURIER regrette que la commission « gravière » tout entière n'ait pas été conviée à cette entrevue et que seul le responsable y ait participé ; Michel MASSET lui rappelle qu'il n'y avait pas lieu de convoquer une réunion de la commission puisqu'il ne s'agit que de la communication d'éléments d'informations, sans aucune décision à prendre. Par contre, en fonction des avancées dans les projets cités, il y aura des réunions auxquelles, alors, tous les membres de la commission seront invités.

15 – SENS DE CIRCULATION

Stéphane ROSSATO présente le projet de modification du sens de circulation qui sera expérimenté à partir de mois de janvier prochain : le principe étant de rendre à sens unique les huit rues aboutissant à la place centrale avec, pour chaque angle de la place, une rue entrante et une rue sortante. Une partie des boulevards pourrait également être mise en sens unique en raison du stationnement bilatéral existant. Parallèlement des zones « bleues » et des arrêts « minute » seront mis en place afin de répondre aux demandes des commerçants et des professionnels de santé qui ont récemment intégré la Maison de Santé Pluriprofessionnelle. Il s'agit, bien évidemment, d'une période d'essai qui permettra de rectifier d'éventuelles erreurs d'appréciation ou des fonctionnements inadaptés aux nécessités réelles .

Jean-Michel SARTORI demande la raison du sens unique prévu Boulevard de la République. Le stationnement étant autorisé de chaque côté de cette voie, le croisement de deux véhicules y est relativement difficile.

16 – PROJET RÉNOVATION GROUPE SCOLAIRE

Michel MASSET présente le diagnostic technique établi par le Maître d'œuvre récemment désigné pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique, de mise aux normes et en accessibilité du groupe scolaire et de la cantine ; des esquisses de réaménagement sont proposées. Il invite les conseillers municipaux à prendre connaissance de l'ensemble de ce diagnostic dont un exemplaire est remis à chacun. Il précise que des commissions, celles des Travaux, des Finances et de l'Enfance et Loisirs, devront prochainement commencer à réfléchir avec l'ensemble des intervenants sur ce site.

Michel SERENA suggère de prévoir des travaux de rénovation de la toiture du centre de loisirs.

17 – DÉCISIONS MODIFICATIVES n° 5

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
21538 (041) : Autres réseaux	12 766,18	2031 (041) : Frais d'études	12 766,18
	12 766,18		12 766,18
Total Dépenses	12 766,18	Total Recettes	12 766,18

18 - QUESTIONS DIVERSES

Michel MASSET évoque la réflexion en cours, par un groupe d'élus, sur la création d'une tombola, durant les fêtes, auprès des commerçants locaux.

Denis GHIRARD fait le compte-rendu de la réunion de la Commission « Environnement... Embellissement » qui a travaillé sur divers projets : le fleurissement de la Place Armand Fallières, l'aménagement des cabanes implantées sur la ZAE pour l'implantation de nichoirs à chevêches et à chauves-souris, des plantations au cimetière, l'achèvement des plantations sur l'îlot des tabacs, celles à venir le long de l'Avenue des Landes ainsi, enfin, que l'embellissement de l'entrée du bourg en arrivant de Saint-Léger.

Jean-Michel SARTORI fait un point sur le travail réalisé par la Commission « Associations » en ce qui concerne les demandes de subventions pour 2021 : une subvention plancher à 200 €, des aides ponctuelles pour certaines associations que la crise sanitaire met à mal ; d'autres propositions seront présentées prochainement.

Michel MASSET fait le point sur la situation sanitaire actuelle et son évolution .

Isabelle DE LONGHI informe l'Assemblée du décès d'un membre particulièrement actif du Syndicat des Transports Scolaires d'Aiguillon.

Nathalie BACARISSE indique que le choix des corbeilles qui seront apportées aux « Aînés » en remplacement du traditionnel repas annuel, annulé en raison de l'épidémie de coronavirus, a été arrêté : il faudra déterminer quand, comment et par qui la distribution sera faite.



LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ - LAÏCITÉ



Pour rappeler aux élèves et à leurs familles ces principes fondamentaux de la République qui viennent d'être si durement attaqués, la Municipalité a confié à un artiste graffeur, Quentin Rivet, leur inscription sur les piliers de l'école élémentaire.

GOÛTERS DE NOËL

Malgré les contraintes sanitaires, mais toujours dans le respect le plus strict des gestes barrières, le goûter de Noël a été cette année offert par la Municipalité.

Jeudi 17 décembre, les élèves de l'école maternelle ont goûté dans leurs classes respectives tandis que les CM1 et les CM2 étaient installés au restaurant scolaire. Le lendemain ce sont les CP, les CE1 et les CE2 qui y ont à leur tour partagé cette collation.

À l'école maternelle, une dispense particulière a permis au Père Noël de venir livrer un vélo et une trottinette de la part de la Municipalité.

Chaque élève de l'école élémentaire a reçu un livre offert par la coopérative scolaire.



VIE SCOLAIRE ET ENFANCE

UN MOMENT DANS LA VIE DE « L'ACCUEIL DE LOISIRS »

L'année 2020, riche en événements, s'achève à l'accueil de loisirs.

Nous avons baissé le rideau de notre cinéma « Le Charlot », les yeux remplis d'images, de rires et d'émotions.

Depuis les vacances d'automne, nous avons décidé de transformer notre établissement en un nouveau lieu de culture. En effet, après le cinéma, nous avons inauguré notre musée : le MAMUT, le **MUSÉE ANTHOLOGIQUE DES MERVEILLES DE L'UNIVERS ET L'UNIVERS ET TOUT CE QUI S'ENSUIT.**



L'année 2021, sera marquée par un voyage dans des univers différents, comme peuvent l'offrir les musées que l'on connaît.

L'Art, l'Ethnologie, les Techniques, la Musique, L'Histoire, les Sciences et l'Histoire naturelle seront des champs d'étude et feront l'objet de nombreuses expositions.

Bien que l'accès à nos locaux soit encore limité, les œuvres d'art produites et exposées feront l'objet d'une exposition virtuelle, en attendant le retour tant espéré des visiteurs dans notre musée.

Un nouveau défi est lancé aux enfants et à l'équipe d'animation, pour 2021.

« Tant de choses paraissent impossibles, tant qu'on ne les a pas tentées ! » *André Gide*

Place à l'audace et la soif de découverte !



À TABLE...

Dans les temps difficiles que vivent les établissements gastronomiques, un lieu résiste comme un village gaulois bien connu. En effet, le restaurant scolaire de Damazan n'aura pas fermé ses portes en 2020, malgré les contraintes sanitaires en vigueur, notamment lors du 1^{er} confinement, afin d'accueillir les enfants des personnels des environs indispensables à la gestion de la crise sanitaire .

Marie-Line, mobilisée pour le service, s'est employée aux fourneaux pour assurer le déjeuner.


Bien connu des amateurs de bonne gastronomie, le restaurant scolaire propose régulièrement une carte des menus, sympathique et innovante.


Durant l'année, Marie-Line et Marysia ont régalé les papilles de nos bambins pour leur plus grand plaisir.


160 repas quotidiens sont servis en période scolaire !

La salle et la cuisine repeintes, une nouvelle déco habille les lieux.

Le personnel propose régulièrement des semaines à thème, éveillant la curiosité des enfants et des adultes.

 **Semaine du bio local** : du 22 au 26 juin, un menu entièrement biologique confectionné avec des produits locaux.

 **Semaine du goût** : du 12 au 16 octobre, L'apprentissage du goût commence dès le plus jeune âge ainsi que celui du « bien-manger ». Découverte des produits du terroir français, de la saisonnalité des produits, des différentes variétés et astuces pour bien les consommer et adopter une alimentation variée, équilibrée.

 **Semaine de Noël** : du 14 au 18 décembre, un menu plein de bonnes recettes et adoré des enfants et des enseignants !

 La mise en place **d'un partenariat avec la CABS**O (Coopérative d'Agriculteurs Biologiques du Sud-Ouest) qui assure l'approvisionnement et la mise sur le marché de fruits, légumes, pruneaux, jus de fruits, et autres produits secs, et le collectif MBSO (Manger Bio Sud-Ouest).



LA COLLECTIVITÉ



Près de 30% de vos déchets sont compostables. Par ce procédé, vos déchets de cuisine et de jardin (épluchures de fruits et de légumes, fleurs fanées, feuilles mortes, tontes de pelouse,) seront transformés en un engrais naturel : le compost. Il sera très utile à votre jardin car il permettra d'améliorer la structure du sol tout en fournissant aux plantes les substances nécessaires à leur croissance.

Le SMICTOM LGB vous propose d'acquérir un composteur individuel au tarif aidé de 15 € avec le soutien de ValOrizon et de l'ADEME : le matériel proposé comprend un composteur en plastique recyclé de 400 l et un « bioseau ».

La distribution des équipements s'effectuera sur rendez-vous après inscription auprès du SMICTOM LGB à l'une des dates indiquées :

- **Samedi 16 janvier et 20 février 2021** au siège du SMICTOM LGB à Aiguillon de 9h à 12h

- **Samedi 13 mars 2021** à la déchèterie de Port-Sainte-Marie de 9h à 12h et de 14h à 17h

- **Samedi 10 avril 2021** au service technique du SMICTOM LGB à Barbaste de 9h à 12h et de 14h à 17h

- **Samedi 5 juin 2021 à la déchèterie de Damazan de 9h à 12h et de 14h à 17h**

Adoptez un composteur pour votre jardin !

Réservez votre composteur **15 €***

Prochaines dates de distribution sur inscription préalable :

- **16 janvier et 20 février 2021** au siège du SMICTOM LGB à Aiguillon
- **13 mars 2021** à la déchèterie de Port-Sainte-Marie
- **10 avril 2021** au site technique du SMICTOM LGB à Barbaste
- **5 juin 2021** à la déchèterie de Damazan

Informations & réservations
service prévention du SMICTOM LGB
au 06-77-60-50-66

* Avec le soutien de Valorizon et de l'ADEME

**Pour vous inscrire et réserver votre composteur :
contacter M. Cyril FILLOT au 06 77 60 50 66**

LA VIE ASSOCIATIVE



RANDONNÉES DU JEUDI :

Date	Départ Damazan (S. des F.)	LIEU	ANIMATEURS à contacter pour renseignements
07 janv.	13 h 30	COCUMONT	Jacky FARBOS 06 77 76 21 26
14 janv.	13 h 30	LAUGNAC Lac d'Arasse	Michel BILLAUD 06 76 03 74 99
21 janv.	13 h 30	LANNES	Josiane GRATIOLET 06 79 90 16 13
04 fév.	<u>13 h 15</u>	PRAYSSAS	Jacky FARBOS 06 77 76 21 26
11 fév.	13 h 30	XAINTRAILLES	Michel BILLAUD 06 76 03 74 99
18 fév.	<u>13 h 15</u>	DOLMAYRAC	Josiane GRATIOLET 06 79 90 16 13

RANDONNÉES DU WEEK-END :

Date	Départ Damazan (S. des F.)	LIEU	ANIMATEURS à contacter pour renseignements
10 janv.	13 h 30	MONTAGNAC-sur-AUVIGNON	Fabienne LABAT 07 87 94 71 07 Maryse GOURGUES 06 73 82 24 72
17 janv.	15 h	<i>Assemblée Générale Salle polyvalente - DAMAZAN</i>	<i>Inscription obligatoire</i>
24 janv.	13 h 30	CALONGES	Jacky FARBOS 06 77 76 21 26 Tini FERNANDEZ 06 73 89 15 92
07 fév.	<u>13 h 15</u>	PUJOLS	Annie ORTOLAN 06 82 40 18 42
21 fév.	13 h 30	GRÉZET - CAVAGNAN	Fabienne LABAT 07 87 94 71 07 Maryse GOURGUES 06 73 82 24 72

rappel :

AYEZ TOUJOURS VOTRE LICENCE SUR VOUS LORS DES RANDONNÉES !!!

FNACA

En vendant des paniers gourmands au profit du **Comité de Cancérologie de Lot-et-Garonne**, MM. Trincart et Thérez, au nom de la FNACA, ainsi que tous ceux qui ont accompagné son action (Mme Lamarque, les établissements Georgelin et la Cave Coopérative de Buzet) ont contribué à soutenir les projets de l'association créée il y a 3 ans sous l'impulsion du D^r Olivier Bernard oncologue radiothérapeute.

Le **Comité de Cancérologie 47** a pour objet d'accompagner les patients et leurs proches en les aidant à mieux vivre la maladie, notamment par la collaboration d'intervenants en sophrologie, réflexologie, reiki, yoga, hypnose médicale, naturopathie, psychologie ainsi qu'en diététique et prothèses capillaires. Il a également pour objectif de créer une «Maison des patients» permettant d'accueillir, entre deux séances de soins, les malades venant de loin.



Paniers gourmands vendus au marché du jeudi.

AVIS / ANNONCES / INFOS...

« VOYAGE BEAUTÉ »

Estelle Chapus a ouvert le 1^{er} décembre son institut d'esthétique, rue Cluzot. Elle y propose soins du corps et du visage, maquillage, épilation, beauté des mains et ongles...

Début 2021, elle organisera, à l'espace de travail partagé du WEZ, des ateliers d'initiation au portage physiologique et au massage des nourrissons et des jeunes enfants.





DAMAZAN - services

La MAIRIE - ☎ 05 53 79 40 15 - 💻 mairie.damazan@collectivite47.fr

Lundi, mardi, mercredi, vendredi de 8 h 30 à 12 h - à la **mairie annexe le jeudi**

Sur rendez-vous, l'après-midi

Permanence adjoint samedi matin de 10 h à 12 h

A.S.V.P. (Agent de Surveillance de la Voie Publique)

💻 asvp.damazan-buzet@collectivite47.fr - ☎ 06 37 14 49 70

Permanence à la mairie annexe le jeudi de 10 h à 12 h

La BIBLIOTHÈQUE - ☎ 05 53 79 70 15 - 💻 damazan.bibliotheque@wanadoo.fr

Mercredi de 9 h 30 à 12 h

Jeudi de 9 h 30 à 12 h et de 17 h à 19 h.

La POSTE - MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h

Mercredi de 9 h à 12 h - **Point Service au Public** (Assurance Retraite — CAF — CPAM — MSA — Pôle Emploi)

La DÉCHÈTERIE - ☎ 05 53 84 97 69

Mardi, jeudi et samedi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
(fermé lundi, mercredi et vendredi)

Le PÔLE ENFANCE -

L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE - 05 53 79 47 98

L'ÉCOLE MATERNELLE - 09 79 50 43 00

Le CENTRE de LOISIRS - 05 53 88 01 03

La MICRO-CRÈCHE - 05 53 88 60 57

La PMI - ☎ 05 53 88 26 36 - (Tonneins ☎ 05 53 84 17 50)

Permanence premier vendredi du mois de 10 h à 12 h à la mairie annexe

La DIRECTION du DEVELOPPEMENT SOCIAL (DDS)

Permanence jeudi de 9 h à 11 h - **Sur rendez-vous** : ☎ 05 53 84 17 50

La M.S.A. - ☎ 05 53 93 94 56 - 💻 haryouli.nadia@dlg.mas.fr

Permanence téléphonique le jeudi de 9 h à 12 h

Permanence administrative le mardi de 9 h à 12 h au Centre Social d'Aiguillon

Le CONCILIATEUR de JUSTICE

Permanence deux mardis par mois de 14 h à 17 h - **Sur rendez-vous** : ☎ 05 53 79 40 15

UNA de DAMAZAN - 💻 una@unadamazan.fr site : www.una.fr

(anciennement ASSAD) ☎ 05 53 79 37 66 (de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h à 16 h, du lundi au vendredi)

Permanence : lundi, mercredi, vendredi de 8 h 30 à 12 h 30

EHPAD Capuran (Maison de retraite) - ☎ 05 53 79 80 00

site : www.lesmaisonderetraiteselection.fr

CENTRE MÉDICO SOCIAL (C.M.S.) Sur rendez-vous : ☎ 05 53 84 17 50

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

Permanence à la mairie annexe les 2^e et 4^e samedi du mois, de 10 h à 12 h